PROCES-VERBAL
DU *CONSEIL MUNICIPAL*
DE SAINTE VALIÈRE

Séance du MARDI 30 JUIN 2026
A 18 H 30 – Mairie

Membres Titulaires du Conseil Municipal

Gérard DAUZAT- Viviane DURAND - Jean-Paul BRU — Catherine CAMBRIELS – Charles CATHALA – Rémi HERPIN - Ingrid NUIJTEN -Marie PECH – Hervé RIVAT – Ingrid VOLLEREAU- Alain CEINDRIAL – Isabelle BESSIERES - Yann POIRRIER – Laetitia DURAND - Olivier DESCHAMPS.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation PV Conseil Municipal du 05 juin 2026 ;**
- **Renouvellement contrat d'entretien du réseau éclairage public ;**
- **Convention coordination police municipale intercommunale ;**
- **Organisation du temps scolaire ;**
- **Adhésion groupement de commande du Grand Narbonne ;**
- **Convention festival Vents de Scènes ;**
- **Réflexion sur la Vidéoprotection ;**
- **Création Conseil Municipal des Enfants ;**
- **Vente des livres de la bibliothèque (ancien stock) ;**
- **Instauration de la déclaration préalable pour réfection des façades ;**
- **Augmentation des heures de travail de l'agent d'accueil ;**
- **Questions diverses.**

Présents

Présents : Gérard DAUZAT, Jean-Paul BRU, Marie PECH, Catherine CAMBRIELS Charles CATHALA, Remi HERPIN, Ingrid NUIJTEN, Hervé RIVAT, Ingrid VOLLEREAU, Isabelle BESSIERES, Laetitia DURAND, Alain CEINDRIAL, Olivier DESCHAMPS, Yann POIRRIER.

Absente excusée

Viviane DURAND

Nombre de conseillers en exercice :	**15**
Nombre de conseillers présents :	**14**
Nombre de conseillers absents	**01**
Procurations :	**00**
Quorum :	**08**

Président de séance : Monsieur Gérard DAUZAT.

Nomination d'un secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Hervé RIVAT est désigné secrétaire de séance.

Point N°1 : Approbation PV Conseil Municipal du 05 juin 2026.

Pas de remarque

Vote pour : 14 – Vote contre : 0 – Abstention : 0

Point N°2 : Renouvellement contrat d'entretien du réseau éclairage public.

Monsieur le Maire explique que la commune fait appel à la société SPIE CITINETWORKS pour la maintenance du réseau d'éclairage public. Il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance qui est arrivé à terme.
La commune dispose de 205 luminaires d'éclairage public. Le coût d'entretien proposé est de 24, 50 € HT par point lumineux. (tarif identique au dernier contrat).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Point N°3 : Convention coordination police municipale intercommunale.
La commune a fait le choix d'adhérer au groupement de police municipale intercommunale. A l'issue des échéances électorales et du renouvellement des conseils municipaux Monsieur le Préfet et Monsieur le Procureur de la République proposent de signer une nouvelle convention de 3 ans pour prolonger l'adhésion à ce service.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité

Point N°4 : Organisation du temps scolaire.
Afin d'organiser la rentrée scolaire 2027 la direction de l'éducation nationale demande aux conseils municipaux de se prononcer sur le temps scolaire de leur commune.
La particularité des communes du Sud Minervois fait qu'en raison de la gestion des ALAE (garderie + cantine) par le CIAS et du fait de l'organisation du transport scolaire sur RPI Ventenac – Sainte Valière, une harmonisation doit être maintenue sur l'ensemble du canton.

Le Conseil Municipal décide de garder le rythme de la semaine sur 4 jours à l'unanimité.

Point N°5 : Groupement de commande du Grand Narbonne .
Le Grand Narbonne organise régulièrement des marchés publics et des consultations financières pour ses achats. Dans un souci d'économies d'échelle en regroupant leurs achats et de faciliter la gestion des procédures le Grand Narbonne propose à ses communes membres d'y adhérer.
Cette adhésion n'oblige pas la commune à acheter. La commune est libre d'adhérer aux commandes qui l'intéresse.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande du Grand Narbonne à l'unanimité.

Point N°6 : Convention festival Vents de Scènes
La commune adhère à l'Association Lézarts qui propose des spectacles à ses communes membres.
L'adhésion est de 1 € par habitant. En 2026 il nous est proposé un concert dans l'église
A ce titre nous devons renouveler la convention pour l'année 2026

Le Conseil Municipal renouvelle l'adhésion à l'association Lézarts pour 2026 à l'unanimité.

Point N°7 : **Réflexion sur la Vidéoprotection**
Afin de limiter les actes de malveillances, il est proposé d'engager une réflexion sur la vidéoprotection.
Cet usage est très encadré par la législation.
Monsieur le Maire vous propose de réfléchir à la possibilité d'installer un système de vidéoprotection.
Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de prendre l'attache du Préfet et de la gendarmerie pour établir un diagnostic qui aidera dans la réflexion.

Le Conseil Municipal autorise et mandate le Maire à solliciter la gendarmerie de l'Aude pour établir un diagnostic qui aidera dans la réflexion. Décision votée à l'unanimité.

Point N°8 : **Création Conseil Municipal des Enfants**
Pour faire suite à la discussion du dernier conseil municipal et à la réunion de la Commission dédiée, il est proposé d'ouvrir le Conseil Municipal des Jeunes aux classes de CM1 -CM2 -6ème et 5ème.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Point N°9 : **Vente des livres de la bibliothèque (ancien stock)**
La bibliothèque souhaite vendre un vieux stock de livres au prochain vide-greniers afin d'investir dans des nouveaux. Pour ce faire il lui faut l'accord du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise la vente de vieux stock de livres. Voté à l'unanimité.

Point N°10 : **Instauration de la déclaration préalable pour réfection des façades**
Actuellement la législation ne prévoit pas de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour une simple réfection de façade mais la commune peut l'instaurer par délibération du Conseil Municipal. Il serait souhaitable d'instaurer la déclaration préalable pour ces travaux.
Cela permettrait de vérifier que les matériaux et les couleurs soient en compatibilité avec le PLU, mais également de conseiller les propriétaires et de les aiguiller vers le service habitat du Grand Narbonne pour maitriser l'harmonie des quartiers.

Le Conseil Municipal instaure la déclaration préalable pour les travaux de réfection de façade. Voté à l'unanimité

Point N°11 : **Augmentation des heures de l'agent d'accueil.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la charge de travail de l'agent d'accueil qui gère notamment l'état-civil et l'urbanisme a fortement augmenté et qu'il serait souhaitable de passer ce poste à 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal approuve cette augmentation horaire de l'agent d'accueil. Voté à l'unanimité.

Point N°12 : **Questions diverses ;**
Monsieur le maire présente au Conseil Municipal nouvellement élu le rapport de diagnostic en marchant réalisé en collaboration avec le Grand Narbonne ;
Monsieur Jean-Paul BRU Adjoint au Maire présente le fonctionnement et les compétences du Syndicat Audois d'Energie et du Numérique auquel la commune adhère.

Clôture de la séance à 20 heures 45.

A Sainte Valière, le 02/07/2026
Gérard DAUZAT,
Maire,

MAIRIE DE SAINTE-VALIÈRE (Aude)